

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JUIN 2019

Délibération n° D-2019-271

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/06/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/06/2019

Les Brissonnières - Versement d'une indemnité de clôture

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jean-Romé CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Nathalie SEGUIN.

Direction de l'Espace Public

Les Brissonnières - Versement d'une indemnité de clôture

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Aux termes de deux délibérations du Conseil municipal en date du 21 janvier 2005, la Ville de Niort a acquis deux parcelles cadastrées section AE 703 et AE 701, en vue du désenclavement du cœur d'îlot au lieudit « Brissonnières », afin d'y réaliser ensuite une opération d'urbanisme comportant quelques logements sociaux.

Aux termes de l'acte authentique constatant ces ventes, reçu par Maître DECRON-LAFAYE le 10 juin 2005, la Ville de Niort s'engageait :

- à édifier les clôtures séparant la partie acquise (c'est-à-dire les parcelles cadastrées section AE numéros 701 et 703) du reste de la propriété restant appartenir aux vendeurs (les parcelles cadastrées section AE numéros 700, 702 et 704), à en supporter seule le coût, et cela pour chacune des deux acquisitions présentement réalisées par ladite Ville de Niort, ainsi qu'à ménager une ouverture de trois mètres de large environ, afin de permettre le passage d'une voiture, dans la clôture devant séparer la parcelle présentement acquise par la Ville de Niort et cadastrée section AE numéro 703, de la parcelle restant la propriété du vendeur et cadastrée section AE numéro 702;

- et à faire réaliser le bornage des parcelles objet des présentes à ses seuls frais.

L'édification de clôture n'a pas été réalisée suite à la vente et la Ville de Niort a procédé depuis à la cession des terrains à un opérateur qui a réalisé des constructions d'habitations et un aménagement de ce secteur.

Par un courrier en date du 17 décembre 2018, l'ancien propriétaire a demandé à la Commune de respecter son engagement résultant de l'acte du 10 juin 2005.

Un accord a donc été conclu avec lui pour le versement, à son profit, d'une indemnité de 6 719,04 € représentant l'estimation du coût des travaux de construction d'un muret surplombé d'un grillage d'un mètre cinquante de hauteur, charge à lui d'exécuter lesdits travaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement de l'indemnité d'un montant de 6 719,04 € (six mille sept cent dix-neuf euros et quatre cents) au profit du vendeur représentant le coût estimé de la clôture à mettre en place, conformément à l'acte du 10 juin 2005 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT